

REFLEXIONS SUR LE SYSTEME PREDICATIF DU BAMBARA

par Denis CREISSELS

Il est difficile de discuter les notions de base d'une description grammaticale du bambara sans se référer aux travaux de Houis, et il ne s'agit pas ici de vouloir minimiser l'apport que ces travaux constituent à une approche rigoureuse et cohérente de la description de cette langue. Il ne s'agit pas non plus de vouloir proposer une nouvelle approche qui serait en quelque sorte une alternative à celle de Houis. Bien au contraire, cet article a pour but de montrer que, si on se fixe comme objectif d'approfondir certaines notions introduites par Houis lui-même ou de soumettre à examen critique la façon dont elles ont été appliquées au bambara, on risque d'aboutir parfois à des conclusions assez différentes. En tout cas, tout en acceptant pour l'essentiel le modèle descriptif proposé par Houis, il reste encore matière à discussion quant à son application à telle ou telle langue, en l'occurrence le bambara.

Une caractéristique marquante du bambara, et d'ailleurs du manding en général, est de présenter de manière particulièrement apparente un système de *morphèmes prédictifs* nécessaires à la constitution de l'énoncé assertif complet, organisés selon une corrélation positif - négatif et ayant pour propriété générale d'impliquer la présence d'un nominal qui les précède et qui peut être désigné comme le sujet de la prédication.

Nous trouvons chez Houis (1) un classement des schèmes d'énoncés

(1) Dans ce qui suit, on se référera à l'article le plus récent de Houis sur la question: "Les schèmes d'énoncés en bambara", paru dans *Mandenkan* 1.

et des morphèmes prédicatifs associés à ces schèmes selon trois grands types, cette tripartition étant implicitement en relation avec un classement des lexèmes où une classe de "lexèmes adjectivaux" est reconnue sur le même plan que la classe des lexèmes verbo-nominaux et celle des lexèmes nominaux.

Sans vouloir faire du binarisme un dogme, il me semble plus cohérent de reconnaître en principe deux, et non pas trois grands types d'énoncés et de morphèmes prédicatifs:

(a) Dans certains schèmes d'énoncés, le morphème prédicatif s'associe à une *base lexicale* appartenant à une classe déterminée. Le prédicatif contribue ainsi à la formation d'un *constituant* (au sens de Houis), ce constituant ayant pour caractéristique combinatoire essentielle de requérir la présence d'un ou plusieurs constituants nominaux pour donner un énoncé assertif complet. Un tel constituant mérite ainsi pleinement d'être désigné comme constituant verbal en fonction de prédicat, et un tel morphème prédicatif peut être désigné de manière équivalente comme morphème de conjugaison.

(b) Dans d'autres schèmes d'énoncés, le morphème prédicatif opère, non pas au niveau de la formation d'un constituant, mais directement au niveau de la combinatoire des constituants: là, le morphème prédicatif a comme propriété essentielle de requérir la présence d'un ou plusieurs *constituants* nominaux pour donner un énoncé assertif complet. Ce type de morphème prédicatif joue au niveau du schème d'énoncé le rôle dévolu dans le cas précédent au constituant verbal tout entier. Il n'est pas l'élément marqueur d'un constituant, il est lui-même l'équivalent syntaxique d'un constituant.

On débouche ainsi sur la contestation des notions d'"énoncé nominal", "prédicatif nominal" et "nominal en fonction de prédicat" telles que Houis les applique au bambara en particulier. Une observation du fonctionnement syntaxique montre en effet clairement que toutes les propriétés syntaxiques des énoncés bambara à prédicatif non verbal peuvent être prévues en posant simplement que la seule différence entre ces énoncés et les énoncés verbaux est dans le fait qu'une fonction syntaxique assumée dans l'énoncé verbal par un constituant (c'est à dire par une unité complexe, décomposable en base lexicale plus morphème marqueur) se

trouve assumée dans l'énoncé non verbal par une unité non segmentable appartenant à un inventaire limité (le morphème prédicatif lui-même). A ma connaissance, aucun fait de syntaxe ne contredit l'hypothèse selon laquelle les prédicatifs non verbaux du bambara sont l'équivalent syntaxique du constituant verbal ⁽¹⁾. Or, il est couramment admis au niveau du système nominal qu'une unité indécomposable (c'est le cas de beaucoup de pronoms) puisse assumer les fonctions par ailleurs dévolues à une unité complexe (le constituant nominal). Pourquoi ne pourrait-on admettre la possibilité de situations analogues dans le domaine du verbe? En bambara en tout cas, la description syntaxique ne peut qu'y gagner en cohérence et en simplicité.

Les prédicatifs non verbaux ne seront donc pas définis comme "marque d'un nom en fonction de prédicat". Il y a d'ailleurs pour moi quelque incohérence à dire que le prédicat est le verbe *dòn-ná* dans l'énoncé à *dòn-ná bôn kónó* tout en désignant comme prédicat *bôn kónó* dans l'énoncé à *bé bôn kónó*. En effet, si on veut établir un isomorphisme entre la segmentation fonctionnelle de ces énoncés, cela ne peut être que:

à		dòn-ná		bôn kónó
à		bé		bôn kónó

Et alors de deux choses l'une: ou bien on se sera donné un système de définitions selon lesquelles sera désigné comme prédicat tout ce qui n'est pas l'élément initial (le sujet): *dòn-ná bôn kónó* dans le premier cas, *bé bôn kónó* dans le deuxième; ou bien on se sera donné un système de définitions qui conduira à désigner comme prédicat l'élément pivot de la structure prédictive: *dòn-ná* dans le premier cas, *bé* dans le deuxième. Il ne peut pas y avoir d'autre interprétation satisfaisant à l'exigence de cohérence. Un prédicatif non verbal (et j'insiste sur ce terme lui-même, car après l'argumentation qui vient d'être développée le terme même de prédicatif nominal est inacceptable) est à reconnaître de toutes façons comme une unité qui assume la fonction d'un verbe sans en avoir les caractéristiques morphologiques.

(1) avec pour le prédicatif d'identification *dòn* cette précision supplémentaire que ce prédicatif équivaut à la combinaison du focalisateur *dè* et d'un constituant verbal intransitif.

Ayant déjà largement discuté ce problème dans mes *Eléments de grammaire de la langue mandinka* (1), je n'en dirai pas plus ici, car l'argumentation développée pour le mandinka est entièrement transposable au bambara. Le bambara fournit même des arguments supplémentaires, comme l'existence dans cette langue d'énoncés constitués d'un nominal, du prédicatif bé et d'un adverbe idéophonique. Il me semble exclu de rendre compte de manière satisfaisante de cette structure en partant de l'analyse que fait Houis du statut du prédicatif bé, ne serait-ce que parce qu'il y a contradiction entre le statut syntaxique "périphérique" ou "marginal" de l'adverbe idéophonique et le fait que dans le système de Houis la fonction de prédicat est attachée à l'élément qui succède au prédicatif bé. Si on pose par contre que ce prédicatif est l'équivalent syntaxique d'un constituant verbal, il cesse d'y avoir là le moindre problème.

Nous passons maintenant à un point important qui pour le bambara doit être discuté, alors que pour le mandinka la question ne se posait pas: il s'agit du statut de ce que Houis désigne dans ses travaux les plus récents comme "schème d'énoncé verbo-adjectival" (dans des publications antérieures, il parle simplement de "schème d'énoncé adjectival").

Nous abordons donc ce point à partir de la distinction fondamentale entre deux grands types de prédicatifs: les premiers s'associent à un élément lexical pour former un constituant qui à son tour s'associe à un ou plusieurs constituants nominaux, les autres s'associent eux-mêmes directement à un ou plusieurs constituants nominaux. Il est évident, si on admet cette distinction, que les soi-disant "prédictifs adjectivaux" ká et mán relèvent du premier type. Deux énoncés tels que à ká jàn et à bé bòll relèvent fondamentalement d'une même analyse en ce sens que jàn de même que bòll sont des *lexèmes* formant avec le prédicatif qui les précède un constituant spécialisé en fonction de prédicat. Par contre, dans à bé bôn kónó, l'élément qui succède au prédicatif bé n'est pas un lexème, mais un *constituant* nominal (bôn = bôn + ò) associé à un élément relateur (kónó).

(1) Publications de l'Université de Langues et Lettres de Grenoble, 1983.

Si on laisse donc de côté toute référence à la traduction en langue européenne, et si on admet de plus (nous reviendrons là-dessus) que c'est le comportement dans le cadre d'une structure prédictive minimale qui doit être décisif pour la catégorisation et l'étiquetage d'une unité, alors on est obligé de conclure que ká-jàn est un constituant verbal au même titre que bé-bòll, et que jàn et bòll relèvent d'une même grande catégorie de lexèmes: les lexèmes verbaux, qui se définissent comme tels par la propriété de donner naissance à un constituant verbal par leur association à un morphème prédictif. Reconnaître ces deux unités comme relevant d'une même grande catégorie de lexèmes n'est pas contradictoire avec le fait (évident) qu'elles n'appartiennent pas à la même classe distributionnelle: cela veut dire simplement qu'en bambara (à la différence peut-être de ce qui se passe dans beaucoup de langues), il existe plus d'une classe distributionnelle de lexèmes dont les propriétés combinatoires répondent à la définition de la notion de lexème verbal.

La notion de "prédictif adjectival", introduite par Houis pour rendre compte de faits du manding, ne semble pas avoir été reprise dans la description d'une quelconque autre langue. Rien que ce fait suffirait à la rendre suspecte. Et effectivement, il s'avère que l'originalité du manding n'est pas d'avoir des "prédictifs adjectivaux" associés à une classe de "lexèmes adjectivaux". Car il est beaucoup plus conforme aux définitions posées par Houis lui-même de considérer que le bambara connaît deux sous-systèmes disjoints de prédictifs verbaux - ou si l'on préfère, deux conjugaisons:

- un premier sous-système (que je désignerai dans ce qui suit comme "conjugaison des verbes de processus") peut être figuré selon le tableau suivant (sur certains détails duquel nous aurons à revenir plus loin):

	positif	négatif
accompli	yé, -rá	má
inaccompli	bé	té
projectif	ká	kánà ou kànà

- un deuxième sous-système (que je désignerai dans ce qui suit comme

"conjugaison des verbes statifs") se réduit au couple suivant:

positif	négatif
ká	mán

En ce qui concerne la compatibilité des lexèmes aptes à fournir un constituant verbal avec l'un ou l'autre de ces deux sous-systèmes de prédicatifs verbaux, elle permet de définir trois classes distributionnelles de lexèmes verbaux (ou si on préfère, deux classes avec une intersection non vide):

- certains lexèmes verbaux s'associent exclusivement aux morphèmes de la conjugaison des verbes de processus: c'est le cas par exemple de bòll "courir", táqa "partir", etc.; (1)
- d'autres lexèmes verbaux s'associent exclusivement aux morphèmes de la conjugaison des verbes statifs: c'est le cas par exemple de jàn "être grand", sùrun "être court", dóqa "être petit", etc.;
- d'autres lexèmes verbaux enfin, bivalents, admettent de s'associer aux morphèmes de l'une ou l'autre de ces deux conjugaisons: c'est par exemple le cas de kòrò "être/devenir vieux", lexème qui peut aussi bien donner naissance à un verbe statif (à ká kòrò "il est vieux") qu'à un verbe de processus (à kòrò-lá "il a vieilli").

En règle générale on passe par une dérivation (adjonction du suffixe dérivatif -ya) d'un lexème admettant la conjugaison des verbes statifs à une base dérivée admettant la conjugaison des verbes de processus. Le propre des lexèmes verbaux bivalents est donc si l'on veut d'être des verbes statifs qui ne nécessitent pas de marque formelle pour être transférés dans la catégorie des verbes de processus.

(1) On laisse ici de côté le problème (important en soi) de la valence nominale de ces lexèmes; à la suite des travaux de Houis s'est instaurée l'habitude d'y voir uniformément des "verbo-nominaux", du fait de leur aptitude à fonctionner comme noms de procès; en fait tous les lexèmes de cette classe ne sont pas également aptes à un fonctionnement nominal; en les qualifiant de verbaux tout en précisant que le qualificatif de verbal n'est pas à prendre en un sens exclusif, on évitera de trancher ici sur ce point.

Remarquons au passage que la reconnaissance des prédicables en ká/mán comme étant en fait des lexèmes verbaux jette un éclairage nouveau sur le statut du suffixe -man susceptible de s'adjoindre à ces lexèmes pour donner une forme apte à un fonctionnement nominal mais dont l'occurrence la plus banale est en position de déterminant dans le syntagme qualificatif: on peut poser que ce suffixe joue pour les verbes statifs un rôle analogue à celui du suffixe -len pour les verbes de processus, c'est à dire que des formes telles que sùrun-man "court", dú-man "agréable" peuvent être désignées comme participes (en entendant par là des nominaux qualificatifs dérivés d'un lexème verbal). Le fait que certains prédicables en ká/mán ne puissent pas fonctionner comme qualifiants à la forme lexématique, mais uniquement une fois pourvus de ce suffixe, cesse du même coup d'apparaître comme une anomalie.

La désignation des prédicables en ká/mán comme lexèmes adjectivaux empêche donc de saisir la véritable systématique des schèmes d'énoncés et des classes de lexèmes du bambara. Et la seule chose qui "justifie" en définitive cette désignation (si tant est que cela la justifie!) c'est que les verbes statifs du bambara se traduisent généralement en français par ce que la grammaire scolaire de cette langue appelle adjectifs en fonction d'attribut. Il n'y a aucune justification possible en restant dans les limites de la systématique du bambara. Ou du moins, les justifications qui ont pu être avancées ne peuvent satisfaire qu'à un examen superficiel, et ne résistent pas à une analyse serrée des données. On a en effet souvent avancé comme argument le lien qu'il y a entre la classe distributionnelle des prédicables en ká/mán et la fonction de qualifiant. Ce à quoi on peut objecter à la fois un principe général qu'il serait bon de respecter lors de l'établissement (et de la désignation) de classes de lexèmes, et aussi les données concernant le syntagme qualificatif du bambara.

Sur le plan des principes, bien que ceci soit rarement explicité il est évident qu'on ne peut avoir de classement cohérent qu'en définissant au préalable une hiérarchisation des critères distributionnels: ces critères coïncident rarement entre eux, et l'absence de hiérarchisation clairement définie et justifiée aura comme conséquence, soit un classement excessivement atomisé, où à la limite chaque unité constituera à elle

seule une classe, soit un classement arbitraire et incohérent quant au choix des critères sur lesquels il repose. Une fois ce problème posé, il semble naturel d'admettre de considérer le comportement dans une structure prédicative minimale comme critère fondamental de classement des lexèmes, l'aptitude éventuelle à figurer en position de déterminant dans telle ou telle structure déterminative n'ayant à intervenir qu'ultérieurement. Si on accepte ceci, on admettra qu'il y a quelque incohérence à catégoriser par exemple sùrun comme "adjectif" et tòll comme "verbe". En effet, ces deux lexèmes sont également aptes à figurer sous leur forme lexématique comme déterminant d'un nom et à s'associer à un morphème prédicatif pour former un constituant verbal. La seule différence est qu'en tant que prédicat, l'un relève de la conjugaison des verbes de processus tandis que l'autre relève de la conjugaison des verbes statifs. Or, définir sùrun comme "adjectif" revient à mettre au second plan son aptitude à un fonctionnement prédicatif pour mettre l'accent sur son aptitude à déterminer un nom, tandis qu'en définissant tòll comme verbe on souligne son aptitude à fournir un constituant spécialisé en fonction de prédicat mais on ne dit rien de son aptitude à déterminer un nom.

Quant aux données concernant le syntagme qualificatif du bambara, qu'il suffise de rappeler ici que:

(1) D'une part les prédicables en ká/mán ne sont pas (et de loin!) les seules unités aptes à occuper la fonction de qualifiant; de ce point de vue la différence entre la classe des verbes statifs et la classe des verbes de processus est plus quantitative que qualitative: parmi les verbes de processus, relativement rares sont ceux qui assument sans subir de dérivation la fonction de qualifiant: quelques-uns le font (c'est le cas par exemple de tòll dont il vient d'être question), mais la plupart ne fonctionnent comme qualifiant qu'à la forme (dérivée) du participe en -len; par contre les verbes statifs sont souvent aptes à fonctionner comme qualifiants à la forme lexématique, encore que plusieurs d'entre eux (par exemple d' "être agréable", ny) "être bon") rappellent le comportement qui est majoritaire parmi les verbes de processus en ne fonctionnant comme qualifiant qu'à la forme dérivée en -man.

(2) D'autre part et surtout, plusieurs prédicables en ká/mán fonctionnent exclusivement comme prédicats et ne sauraient figurer comme qualifiant

d'un nom, ni à la forme lexématique, ni même à une forme dérivée: bòn "être gros", d́sq "être petit", kán "être égal".

Dans la mesure où, qu'on le veuille ou non, le terme d'adjectif renvoie forcément à toute une tradition grammaticale où ce terme est lié à un certain type de détermination du nom, il est particulièrement gênant de l'utiliser en bambara pour désigner une classe d'unités dont la délimitation se réfère exclusivement à un critère de compatibilité avec certains marqueurs prédicatifs, et dont de plus plusieurs membres sont exclus de la fonction de déterminant d'un nom.

On peut à vrai dire se demander s'il ne serait pas plus sain de laisser complètement tomber ce terme d'adjectif dans une description du bambara rédigée en français. Mais ce qui est sûr, c'est que si on tient à tout prix à l'utiliser pour désigner la nature grammaticale de certains lexèmes, c'est plutôt à des lexèmes tels que bèlèbéle "gros" ou fftinin "petit" qu'il conviendrait de l'appliquer, et non pas aux prédicables en ká/mán: ces derniers ne se rapprochent des adjectifs de la tradition grammaticale qu'au niveau de la *traduction* du bambara en langue européenne, alors que des unités telles que fftinin ou bèlèbéle, nominaux qui ne s'emploient que de manière restreinte en dehors de la fonction de qualifiant, ont effectivement un *comportement syntaxique* comparable à celui des unités que la tradition grammaticale reconnaît comme adjectifs.

Cette question fondamentale de la place de la notion d'adjectif dans une description du bambara étant ainsi réglée, passons maintenant à l'examen de quelques points concernant les détails de l'inventaire des schèmes d'énoncés et des morphèmes prédicatifs.

Une remarque générale à ce propos: il me semble que beaucoup de difficultés rencontrées à ce niveau proviennent d'un manque d'approfondissement de la notion de schème d'énoncé. Il ne s'agit pas de remettre en cause la distinction utilisée par Houis entre "schèmes révélateurs" et "énoncés marginaux", bien au contraire. Il s'agit plutôt de prendre conscience de ce que cette distinction (et on pourrait en dire autant de distinctions analogues utilisées par tel ou tel autre linguiste) est loin d'être clairement définie; et on ne peut pas escamoter le problème en se

contentant d'un vague recours à la notion d'énoncé intuitivement reconnu comme "complet". Sans vouloir ici entrer dans les détails d'une discussion théorique complexe, proposons une notion qui se réfère explicitement, non seulement à l'aptitude à produire des énoncés reconnus comme complets en dehors même de leurs situations effectives d'emploi, mais aussi et surtout à l'aptitude à un fonctionnement syntaxique pleinier - en entendant par là l'aptitude à subir certaines transformation et à participer à la construction de structures plus complexes ayant pour effet d'explicitier divers aspects de l'activité d'énonciation. Dans le cas du français par exemple, le test d'insertion dans le cadre *je dis que ...* permet de justifier qu'une description syntaxique de cette langue ne traite pas sur le même plan deux énoncés tels que *déjà huit heures, et encore personne* et *c'est déjà huit heures, et il n'y a encore personne*. Or, si ces deux énoncés réagissent différemment au test d'insertion à une structure de phrase complexe explicitant l'acte d'assertion, qui oserait soutenir, en se limitant au point de vue de la communication, que le premier est moins "complet" et plus "dépendant du contexte" que le deuxième?

Je proposerai donc d'introduire le terme de "schème de prédication" pour une notion répondant au souci de préciser certains points que la notion de schème d'énoncé laisse à mon sens un peu trop dans le vague. C'est à partir d'un exemple français que j'ai voulu montrer la nécessité de telles précisions, bien que cet article soit consacré au bambara: c'est que, n'ayant pas un parler manding pour langue maternelle, il m'est difficile de dire quels tests permettraient de préciser nettement dans cette langue la notion de fonctionnement syntaxique pleinier. Nous touchons là à des domaines où le questionnement d'informateurs ne peut plus donner grand chose, et où il est très difficile d'avancer si on ne cumule pas compétence du locuteur et compétence du descripteur. Mais je suis persuadé que seul un approfondissement de cette réflexion peut permettre d'aboutir à une délimitation satisfaisante du système des schèmes de prédication et des morphèmes prédicatifs.

Concernant la prédication verbale, il n'y a pas de problème particulier (si ce n'est justement la reconnaissance de leur nature verbale) avec ce que j'ai appelé les verbes statifs. Pour les verbes de processus, nous trouvons chez Houis une répartition des morphèmes de conjugaison en

trois "modes" désignés comme indicatif, inactuel et injonctif. Or, une observation des fonctionnements syntaxiques montre que, si satisfaisante que puisse paraître a priori cette tripartition, elle ne résiste pas à l'analyse.

Le critère pour la justifier fait appel essentiellement au morphème de l'inactuel *tùn*. Or, contrairement à ce qu'affirme Houis, ce morphème est parfaitement compatible avec le prédicatif du projectif *ká* ou sa négation *kánà*: on peut relever par exemple des énoncés comme *tùn kánà tágá* (qui selon le contexte peut signifier "tu n'aurais pas dû venir" ou "ce n'était pas la peine que tu viennes"). On ne saurait donc s'appuyer sur l'incompatibilité du morphème de l'inactuel avec certains prédicatifs pour opérer des subdivisions dans la conjugaison des verbes de processus, et en particulier pour regrouper projectif et impératif en un même "mode". En fait, rien dans le fonctionnement syntaxique ne distingue le prédicatif du projectif des prédicatifs rangés par Houis à la rubrique de l'indicatif; le classer à part relève du même genre d'erreur, due à une intervention intempestive de considérations sur le sens; que celle qui consistait en grammaire française à ériger la forme du conditionnel en un "mode" à part, alors que cette forme s'insère parfaitement, du point de vue morphologique et syntaxique, au système des temps de l'indicatif. Pour revenir au bambara, si donc il n'y a pas lieu de séparer le projectif de l'accompli et de l'inaccompli, par contre l'impératif manifeste divers critères de marginalité syntaxique: incompatibilité avec le morphème de l'inactuel, impossibilité de rediviser, etc. Si on admet les précisions proposées ci-dessus à propos de la notion de schème de prédication, on verra qu'il est cohérent de considérer l'impératif, non pas comme une forme à citer sur le même plan que les autres dans le système de la prédication verbale, mais comme une forme marginale qui fonctionne dans un cadre syntaxique renvoyant très évidemment au schème de la prédication verbale tout en manifestant un certain nombre de limitations qui lui sont propres. Pour une telle forme, la notion de transformation est peut-être celle qui conviendrait le mieux pour rendre compte de son rapport au système de la prédication verbale. Il existe d'ailleurs en bambara au moins deux autres formes qui sont dans un rapport évident avec le schème de la prédication verbale tout en manifestant (chacune à sa façon) des limitations syntaxiques qui justifient leur

exclusion du tableau de la conjugaison des verbes de processus tel qu'il a été donné ci-dessus: l'hypothétique (forme qui n'apparaît qu'en proposition dépendante, pour laquelle la place normalement dévolue au prédicatif est occupée par le morphème *mánà*) et l'optatif (forme limitée aux formules de souhait, pour laquelle la place de sujet ne peut être occupée que par le nom de Dieu).

A propos du morphème de l'inactuel *tùn*, il importe d'ailleurs de faire ressortir que, non seulement ce morphème n'est pas propre à la prédication verbale (car il est parfaitement compatible avec les prédicatifs non verbaux), qui plus est il est susceptible d'apparaître dans les deux positions suivantes:

(a) entre le sujet et l'extension attributive du sujet ⁽¹⁾:
à *tùn kàsì-tò táqá-rá* "il était parti en pleurant";

(b) entre les deux termes d'un syntagme nominal tel que *nê hákíf íá* ou *nê nyê ná* "à mon avis" placé en tête d'énoncé ⁽²⁾:
nê tún nyê ná, ò mán nyì "je considérais que ce n'était pas bien".

Et ces deux emplois de *tùn* posent un délicat problème d'interprétation, problème sur lequel je voudrais ici attirer l'attention tout en laissant ouvert le choix d'une solution qui ne me paraît pas évidente: *tùn* n'opère pas ici au niveau d'une structure prédicative "de surface", et on ne peut relier ce morphème au système prédicatif qu'en reconnaissant là d'une manière ou d'une autre des "prédications profondes" (cf. les paraphrases à *táqá-rá tùmá mán ná*, à *tùn bé kàsí íá* et à *tùn bé nê nyê ná, kó ò mán nyì*). On conviendra aisément qu'il y a là un problème théorique de toute première grandeur.

(1) Sur la notion d'extension attributive (notion dont l'introduction dans la description du manding est due à Gérard Dumestre, qui la désigne pour sa part comme "séquence attributive"), voir mes *Éléments de grammaire de la langue mandinka*, pp. 99 à 104.

(2) Je dois à Gérard Dumestre d'avoir attiré mon attention sur cet emploi de *tùn*, qui ne semble pas avoir été signalé jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que si on laisse de côté le fait que *tùn* traduit l'imparfait du français, rien n'autorise, en restant dans les limites du système grammatical bambara, à considérer que ce morphème fait partie du système verbal. Et même sa place dans le système prédicatif est loin d'être claire, comme cela vient d'être souligné. En tout cas, *ce n'est pas un morphème prédicatif* selon la définition que l'on a cherché à préciser au début de cet article, mais plutôt un morphème qui s'adjoit à une structure prédicative déjà constituée, ou éventuellement à certaines structures qui entretiennent avec les structures prédicatives un lien qui resterait à préciser. Le type de problème que nous rencontrons ici permet d'ailleurs de toucher du doigt ce qui constitue à mon sens le défaut le plus grave que l'on puisse reprocher au système de Houis, et qui consiste à vouloir répertorier a priori de manière exhaustive tous les types de morphèmes possibles: le risque est alors grand de passer outre les faits de distribution pour faire entrer à tout prix dans une catégorie prévue par le système des morphèmes qui en fait mettent en défaut la prétention du système à l'exhaustivité.

Revenons à la conjugaison des verbes de processus du bambara. Dans le tableau qu'il en donne, Houis suggère un parallélisme entre le statut de *-rá* à l'intérieur de l'accompli et celui de *nà* à l'intérieur de l'inaccompli. L'absence de tout commentaire autre qu'un étiquetage en définitive arbitraire des différentes formes rend difficile la discussion, mais cela voudrait-il dire qu'il y aurait entre *-rá* et *yé* la même différence qu'entre *nà* et *bé*? Une telle position serait difficilement tenable. Mais si on s'écarte (et le tableau proposé par Houis l'implique) de l'interprétation banale et évidente qui attribue à *-rá* et à *yé*, en vertu de leur distribution complémentaire, une même valeur aspectuelle, il faudrait pour le moins apporter des arguments. Si on récuse (comme semble le faire Houis) l'opinion courante selon laquelle *-rá* a comme négation *má* et *nà* a comme négation *té ná*, il faudrait fournir quelque justification.

Dans le même ordre d'idées, Houis semble reconnaître une différence de valeur entre *nà* et *bé ná*: qu'en est-il au juste? Jamais semble-t-il ce point n'a été éclairci. Il est certain que, comme le pose Houis, il n'y a aucune nécessité à retenir *bé ná* et *té ná* comme morphèmes prédicatifs. Il est exact que les verbes *nà* "venir" et *táqá* "aller" ont

en commun la propriété (que ne semble avoir aucun autre verbe) de pouvoir avoir comme expansion un autre verbe à la forme *lexématique* (et non pas, comme c'est le cas général, introduit par le morphème translatif *kà*). Cette propriété autorise à considérer que ces deux verbes sont engagés dans un processus d'auxiliarisation, avec son double aspect formel et sémantique. Mais, s'il est exact qu'une construction comme à nà tǎqá (où nà est en commutation avec les marqueurs prédicatifs) et à bé nà tǎqá (où nà se combine avec les marqueurs prédicatifs) sont structurellement différentes, cela n'implique pas nécessairement que les valeurs véhiculées soient différentes. Quoi qu'il en soit, ne serait-il pas plus juste de voir dans le "prédicatif" nà (qui se démarque tout de même des autres prédicatifs par la nécessité d'une négation complexe: tǎ nà) l'aboutissement ultime du processus d'auxiliarisation de bé nà, et de considérer peut-être que la définition du statut exact de ce morphème échappe à une formalisation qui élimine la possibilité même de se référer à des processus évolutifs en cours? Dans l'état actuel du bambara, aucune des deux analyses concurrentes n'est entièrement satisfaisante: ni celle qui sépare totalement un prédicatif nà du verbe nà dans son emploi comme auxiliaire, ni celle qui complète la conjugaison des verbes de processus par un couple de prédicatifs composés (bé) nà (positif) / tǎ nà (négatif). Bien que ceci soit en dehors de la problématique soulevée dans cet article, il me semble toutefois que la deuxième aurait au moins pour elle d'être plus "maniable" dans une perspective pédagogique.

Concernant maintenant la prédication non verbale, il convient de poser le problème du prédicatif non verbal yé, qui n'est reconnu par Houis qu'en combinaison avec un nominal suivi de la postposition yé, dans une structure ayant une valeur d'identification. Or yé au sens de "voici" est attesté dans un schème que l'on peut figurer comme NS yé (NC) sans limitation a priori quant à la postposition susceptible de marquer le terme NC. C'est d'ailleurs dans un tel schème que fonctionne le morphème de sens voisin fǎ, qui lui aussi tend d'une certaine manière à privilégier la postposition d'identification yé: à fǎ nǎ yé. Ces deux morphèmes posent d'ailleurs le même problème d'interprétation: dans les énoncés à valeur ostensive où il figure, on peut être tenté de reconnaître tout simplement l'impératif des verbes signifiant "voir" et "regarder". Mais, si une telle interprétation s'impose dans une perspective historique,

par contre en synchronie ces énoncés présentent des particularités de fonctionnement, à la fois positives et négatives, qui interdisent de voir encore là des impératifs. Du côté négatif, il y a l'impossibilité d'introduire la marque de l'impératif négatif kánà. Du côté positif, si l'impératif bloque la possibilité de relativiser, les structures évoquées ici sont tout à fait aptes à être relativisées (cǎ mǎn yé tǎn ou cǎ mǎn fǎlé nǎn yé "l'homme que voici"), et c'est certainement là le critère le plus clair pour prouver que ces structures n'ont plus rien à voir dans leur fonctionnement avec l'impératif dont elles sont issues. Une seule réserve en ce qui concerne l'intégration de ces anciens impératifs yé et fǎ au système des prédicatifs non verbaux: il est difficile de leur trouver un correspondant négatif, sauf précisément pour yé lorsqu'il prend une valeur d'identification en liaison avec la présence d'un circonstant marqué de la postposition yé - et c'est justement là ce qui explique que ces prédicatifs soient si souvent oubliés (dans le cas de fǎ) ou présentés de manière incomplète (dans le cas de yé) dans les descriptions du système prédicatif du bambara.

Voyons pour terminer le problème posé par un schème d'énoncé introduit par Houis à la fin de son article, schème qu'illustre l'énoncé cǎkǎrǎbǎw fǎnsǎnnǎn bé cǎncǎn kǎn "les vieux sont étendus sur le sable". Ma position est qu'il n'y a pas lieu de voir là un schème d'énoncé particulier, et que nous sommes tout simplement en présence d'un schème "sujet + prédicat + circonstant" dans lequel: (a) le prédicat est constitué par le prédicatif non verbal de situation bé, et (b) le sujet cǎkǎrǎbǎw est pourvu de l'extension attributive fǎnsǎnnǎn. La construction est exactement la même que celle d'un énoncé tel que à kǎsǎ-tǎ dǎn-nǎ bǎn kǎnǎ "il entra en pleurant dans la maison", avec cette seule différence que dans l'énoncé précédent la place du prédicat est occupée par un prédicatif non verbal au lieu de l'être par un constituant verbal (dǎn-nǎ) comme c'est le cas dans ce dernier énoncé. Reste évidemment la question du rapport exact entre cette construction que j'appelle extension attributive et la notion de prédication, mais quoi qu'il soit il n'y a aucune raison d'introduire un schème particulier pour l'association d'un participe en fonction d'extension attributive et d'un prédicatif non verbal. Soulignons simplement ici que les énoncés correspondants soulèveraient éventuellement des problèmes d'interprétation différents dans d'autres parlars manding.

Il semble en effet qu'en bambara, comme c'est aussi le cas en mandinka, un tel emploi du participe requiert la présence d'un morphème prédicatif (bé ou dòn). Là où par contre pour exprimer des valeurs analogues ce morphème prédicatif est absent (comme par exemple dans le parler de Kankan ou dans le parler d'Odienné), on est en droit d'estimer que le système prédicatif a subi une restructuration par intégration d'une forme ayant initialement le statut de participe au paradigme des constituants verbaux. On peut rappeler que des processus analogues sont attestés dans les langues les plus diverses (pour ne citer que deux exemples, les formes de passé du verbe russe ainsi que du verbe hongrois sont d'anciens participes). Mais si le problème peut se poser pour d'autres parlars du groupe manding, en bambara même il n'y a pas lieu de prévoir une place particulière pour les participes dans la systématique des schèmes de prédication.